

SEANCE DU 3 FEVRIER 2021

DÉCISION N° 2021 / 11 / GIGAFACTORY DOUVRIN (62) / 3

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SITE DE PRODUCTION DE BATTERIES A DOUVRIN – (62)

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8, et l'article L. 121-9,
- vu le courrier et le dossier annexé de Monsieur Yann Vincent, Directeur Général de la société Automotive Cells Company SE, en date du 2 novembre 2020, saisissant la CNDP à propos du projet GIGAFACTORY de construction d'un site de production de batteries à DOUVRIN (62),
- vu sa décision n°2020/128/GIGAFACTORY DOUVRIN/1 du 4 novembre 2020, décidant d'une concertation préalable sur le projet GIGAFACTORY de construction d'un site de production de batteries à DOUVRIN (62),
- vu sa décision n°2020 / 132 / GIGAFACTORY DOUVRIN (62) / 2 du 16 novembre 2020, désignant Etienne BALLAN et Anne GIRAULT comme garants de la concertation préalable,
- vu le dossier de concertation proposé en janvier 2021 par le maître d'ouvrage ,
- vu les modalités de la concertation préalable proposées le 3 février 2021 par le maître d'ouvrage,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage du projet GIGAFACTORY est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation, à l'exception des informations portant sur les filières et garanties d'approvisionnement en matières premières envisagées, pour lesquelles la commission demande des précisions complémentaires.

Article 2 :

Les modalités de concertation proposées par le maître d'ouvrage du projet GIGAFACTORY sont approuvées.

La concertation préalable se déroulera du 25 février 2021 au 23 avril 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO